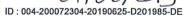
Envoyé en préfecture le 26/06/2019 Reçu en préfecture le 26/06/2019

Affiché le 27/06/2013





## Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6

dont suppléé : 0dont représentés : 4

Votants: 24

dont « pour »: 24dont « contre »: 0dont abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS: Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

**EXCUSES**: MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019 Reçu en préfecture le 26/06/2019 Affiché le

ID: 004-200072304-20190625-D201985-DE

## Délibération n°2019/85

## OBJET: EPIC "ECOLE ARTISTIQUE DE LA VALLEE DE L'UBAYE" : MODIFICATION DES STATUTS.

Le Conseil de communauté,

VU la partie Législative du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2221-10;

**VU** la partie Réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le chapitre ler du titre II du livre II de la deuxième partie ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU les statuts de l'Ecole Artistique de la vallée de l'Ubaye en date du 21 décembre 2017 :

VU le projet de modification statutaire ci-annexé portant sur l'article 8

**VU** l'avis favorable du conseil d'administration de l'Ecole Artistique de la vallée de l'Ubaye du 24 juin 2019 ;

Sur proposition de la Présidente, M. BOUGUYON Yvan n'ayant pas pris part au vote, Après délibéré,

 APPROUVE les statuts modifiés de l'Epic « Ecole Artistique de la vallée de l'Ubaye » ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait conforme,

> La Présidente, Mme Sophie VAGINAY.